



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>ème</sup> séance du mardi 17 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samuel De Vargas (soc.) et consorts « Fraude à la récolte de signatures, bis repetita ad vitam aeternam ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

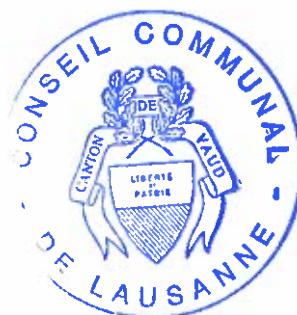
*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse part de ses préoccupations en matière de fraude à la récolte de signatures aux autorités cantonales et fédérales, par exemple par le biais de l'Union des villes suisses.*

la résolution de Mme Morin, disant :

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soumette à autorisation la récolte de signatures à des buts politiques opérées sur la voie publique par des sociétés commerciales*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-sept septembre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire